

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;  
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'immeuble sis 29, rue Victor Muller-Fromes à Diekirch se caractérise comme suit :

L'immeuble est implanté dans la partie occidentale de la localité de Diekirch, à environs 500m du noyau historique. Cette partie de la ville, située en dehors des anciens remparts, s'est développé depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. La maison en question se trouve dans la rue menant vers le cimetière (installé en 1854) dans une partie de Diekirch qui a été urbanisée peu à peu à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle (LHU). Il s'agit d'une maison urbaine, adossée d'un côté, qui faisait initialement partie d'une exploitation horticole. En effet, le bâtiment se trouve sur une grande parcelle qui servait de jardin et qui abrite encore de grandes serres derrière la maison (GEN / TYP). En outre, le pignon droit présente encore un cartouche peint avec l'inscription « GARTNEREI Barthel »<sup>1</sup>.

La maison d'habitation a été construite vers 1906<sup>2</sup> sur un plan presque carré. Elle est érigée dans un style reprenant les caractéristiques de l'architecture traditionnelle du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, le volume et la composition de l'immeuble sont très équilibrés et harmonieux. La façade principale qui s'élève sur deux niveaux, surélevés sur une cave, et qui se divise de manière régulière en quatre travées rappelle les corps de logis de fermes rurales. Les encadrements des baies sont marqués par leurs linteaux en arc segmentaire, par des jambages à queue de pierre et par des clés de voûte. Toutes ces caractéristiques font partie des styles historisants de la fin XIX<sup>e</sup> / début XX<sup>e</sup> siècle (PDR / AUT). La porte d'entrée à panneaux, surmontés par une imposte ajourée, est en bois et semble être d'époque. Le pignon droit est aveugle. La façade postérieure présente une composition irrégulière. Les baies, de différents formats, ont les mêmes encadrements que ceux de la façade principale mais sans les jambages. La cave qui a été partiellement transformée en magasin de fleuriste est accessible par la façade postérieure. À ce niveau de la cave un garage a été ajouté. Le pignon gauche est adossé à une construction plus jeune, qui par ces cinq niveaux fait malheureusement sauter l'échelle. La toiture a une croupe au-dessus du pignon aveugle.

À l'intérieur, la maison présente une distribution traditionnelle. Le couloir central donne sur les pièces de vie de part et d'autre et aboutit à l'escalier. Au premier étage un palier donne accès aux différentes chambres. La structure bâtie d'origine est conservée en grande partie de même que quelques éléments historiques tels que l'escalier en bois menant du rez-de-chaussée aux combles, des portes en bois avec chambranles, un plafond à stuc ou encore des revêtements de sol en bois (AUT).

---

<sup>1</sup> Le nom de Barthel apparaît à partir de 1930 dans l'extrait cadastral de l'ACT concernant la provenance.

<sup>2</sup> Cette date ressort des cases croquis et de l'extrait cadastral de la provenance de l'ACT.

La maison d'habitation est un témoin du développement urbanistique de la ville de Diekirch qui a été érigé dans un style typique pour sa période de réalisation. Ainsi, l'immeuble présente d'un point de vue historique, artistique et esthétique un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR) et d'histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU)

**La COSIMO émet avec 7 voix pour et 1 abstention un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 29, rue Victor Muller-Fromes à Diekirch (no cadastral 945/7587). 1 membre s'exprime en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux.**

Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Christine Muller, Nico Steinmetz, Jean Leyder, Michel Pauly, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 9 décembre 2020